

Décision N° CC-DEC-2024-012

17 octobre 2024

OBJET : MARCHÉ FOURNITURE ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE TERRITOIRE CINGAL - SUISSE NORMANDE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président

Le présent marché repose sur la fourniture des plants et des protections, les travaux de terrassement et aménagements complémentaires, la mise en œuvre des plantations et protections, la fourniture et mise en œuvre de clôtures et les travaux de taille de formation.

La durée du marché est de 5 mois à compter de la date d'envoi de la notification pour l'ensemble des lots. Le marché n'est pas renouvelable.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 1er octobre 2024,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Désignation des lots et attribution

Lot 1 : Fourniture des plants, protections et tuteurs

- d'attribuer le marché à l'entreprise LEVAVASSEUR USSY sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU selon les produits retenus, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 35 000 € HT.

Lot 2 : Travaux de terrassement et aménagements complémentaires

- d'attribuer le marché à l'entreprise TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS ANDRIEU sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 30 000 € HT.

Concernant le lot 3 : Mise en œuvre des plantations et des protections

- d'attribuer le marché à l'entreprise RIVIERES ET BOCAGES sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 70 000 € HT.

Lot 4 : Fourniture de plaquettes de bois de bocage

- d'attribuer le marché à l'entreprise Bois Haienergie 14 sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 50 000 € HT.

Lot 5 : Fourniture de clôtures

Ce lot étant infructueux, trois devis ont été demandés en consultation de gré à gré. L'entreprise retenue est : AGRILEADER.

- de signer le devis correspondant sachant que l'offre retenue est de 16 000 € HT.

ARTICLE 2 : Signature des marchés

De signer les marchés correspondants

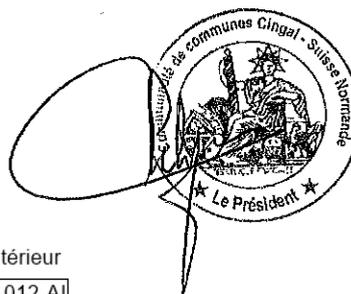
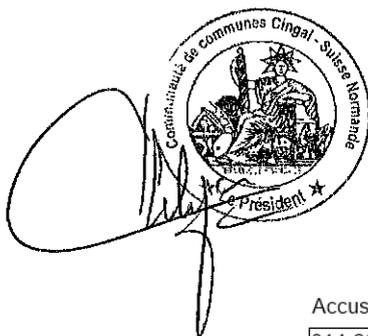
ARTICLE 3 : Communication de la décision

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20241017-DEC-2024-012-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Publication : 21/10/2024